



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 20 décembre 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/12/2010

D - 20100729

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 20 décembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU (présent jusqu'à 17h50), Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40) , Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 17h40) , Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présent jusqu'à 17h50) , Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOËL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE.

Convention annuelle entre la Ville de Bordeaux et les associations agissant en faveur de la jeunesse. Adoption. Autorisation.

Mme Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, dans le cadre des différents dispositifs contractuels dans lesquels elle est engagée, mène et coordonne de nombreuses interventions socio-éducatives en direction des Bordelais.

Les associations partenaires de la Ville, mènent, chacune dans son champ de compétences propres, des actions à caractère social, éducatif, sportif, culturel et de loisirs.

Ces associations prennent principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribuent au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune,
- rendre plus accessibles les loisirs, la culture et le sport,
- renforcer l'accès à l'information,
- développer la participation et la prise d'initiatives,
- favoriser la santé et le bien-être.

Pour l'année 2011, le montant prévisionnel de l'ensemble des actions, menées en partenariat avec les associations, s'élève à 12 602 043 euros (tableaux joints), répartis ainsi :

- Fonctionnement général des Associations pour 4 877 835 euros
- Les Centres d'Accueil de Loisirs pour 6 055 946 euros
- L'animation des accueils périscolaires pour 988 972 euros
- L'animation des Interclasses pour 282 290 euros
- Les actions spécifiques loisirs Jeunes pour 397 000 euros

Afin d'assurer la cohérence et l'équité nécessaires dans le calcul de la tarification des Centres d'accueil de loisirs proposée aux familles, nous proposerons aux associations d'œuvrer aux côtés de la Ville dès le début de l'année 2011 afin d'en parfaire les modalités, à l'image de la démarche entreprise pour la restauration scolaire.

Conformément à la loi et au titre de l'exercice 2011, il est nécessaire de conclure des conventions de partenariat.

Dans ces conventions, la Ville de Bordeaux et les associations s'accordent sur les objectifs généraux précités et les moyens financiers alloués par la Ville.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- approuver la liste des associations partenaires de la Ville.
- signer les conventions afférentes à chaque association subventionnée.

Les sommes qui en découlent seront versées au crédit de ces associations pour un montant total de 12 602 043 euros à imputer sur le budget de la Ville – Fonction 421 – Actions en faveur de la Jeunesse – Compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Fonctionnement général des associations 2011

Maisons de quartiers et autres structures d'animation	Fonctionnement en €
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	3 155 433
Avant-Garde Jeanne d'Arc de Caudéran	180 142
Club Pyrénées Aquitaine	174 000
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	185 000
Union Saint Bruno	243 295
Union Saint Jean	227 766
Union Sportive des Chartrons	134 589
Jeunes de Saint-Augustin	256 754
Amicale laïque Dupaty	28 600
Centre d'Information Jeunesse Aquitaine - CIJA	50 000
Les Petits débrouillards Aquitaine	10 000
Maison des Jeunes et de la Culture - Centre de Loisirs des 2 villes	101 000
Les Coqs Rouges	76 500
Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire – FONJEP	35 206
Jeunes Sciences Bordeaux	2 050
Le scoutisme français – Fédération des associations de scoutisme et de guidisme	10 000
Patrimoine Israélite d'Aquitaine	5 000
Eclaireuses Eclaireurs de France	2 500
TOTAL	4 877 835

Centres de Loisirs 2011

Associations	Subvention en €
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	1 902 909
Avant-Garde Jeanne d'Arc de Caudéran	392 680
Club Pyrénées Aquitaine	344 770
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	403 000
Union Saint Bruno	365 000
Union Saint Jean	462 767
Union Sportive des Chartrons	313 037
Jeunes de Saint-Augustin	177 800
Association Petite Enfance, Enfance et Famille	536 542
GP Intencité Centre Social et Culturel du Grand Parc	190 000
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	315 000
Foyer Fraternel	165 000
Stade Bordelais	98 000
Patronage du groupe scolaire laïque Cazemajor Yser	82 361
Centre Social Bagatelle	13 500
Les Coqs Rouges	49 700
Astrolabe	36 880
Amicale Laïque David Johnston Barraud Lagrange Naujac	185 000
Bordeaux Etudiants Club	22 000
TOTAL	6 055 946

Accueils Périscolaires 2011

Associations	Subvention en €
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	374 710
Avant-Garde Jeanne d'Arc de Caudéran	28 196
Club Pyrénées Aquitaine	41 000
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	65 067
Union Saint Bruno	74 500
Union Saint Jean	31 773
Union Sportive des Chartrons	55 050
Jeunes de Saint-Augustin	57 265
Association Petite Enfance, Enfance et Famille	118 398
Foyer Fraternel	7 200
Patronage du groupe scolaire laïque Cazemajor Yser	76 734

Autres Actions d'accueils et de loisirs des jeunes 2011

Associations	Subvention en €
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	102 700
Avant-Garde Jeanne d'Arc de Caudéran	14 500
Club Pyrénées Aquitaine	11 300
Union Saint Bruno	2 100
Union Saint Jean	10 500
Union Sportive des Chartrons	13 600
Amicale Laïque Dupaty	15 000
Les Petits Débrouillards Aquitaine	11 000
GP Intécité Centre Social et Culturel du Grand Parc	20 000
Maison des Jeunes et de la Culture - Centre de Loisirs des 2 villes	11 900
Association Petite Enfance, Enfance et Famille	3 000
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	22 000
Foyer Fraternel	40 000
Astrolabe	36 900
Parallèle Attitudes Diffusion	5 000
Interlude	20 000
USEP Ecole Charles Martin	1 000
USEP Ecole Albert Schweitzer	1 000
Surf Insertion	3 000
Centre de Loisirs des Jeunes des Aubiers	6 000
Opéra National de Bordeaux	8 000
Jeunes Sciences Bordeaux	13 500
Dispositif AJC (à affecter)	10 000
Dispositif « Fais ta Ville » (à affecter)	15 000
TOTAL	397 000

**CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT
« TYPE »**

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2010 en la Préfecture le

ET

Monsieur, Président de l'Association de Bordeaux, autorisé par délibération du d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs, les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde pour les années 2011 / 2012 / 2013 / 2014.

CONSIDERANT

Que l'Association des, dont les statuts ont été approuvés le exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal pour la Ville de Bordeaux.

L'Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, il est convenu CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention est conclue pour l'exercice 2011 et définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation du programme et des objectifs généraux.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, conclut un partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres d'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans

Ces Centres d'Accueil de Loisirs associatifs doivent contribuer à :

- offrir des solutions de garde mais surtout d'accueil éducatif à l'intention des enfants et de leurs familles.
- favoriser l'implication des parents dans l'organisation des loisirs de leurs enfants et la construction des projets.
- faciliter l'accès de tous aux ressources sportives, culturelles et ludiques du territoire.

L'Association établit le projet éducatif et pédagogique du Centre de Loisirs de proximité conformément aux lois et aux textes en vigueur organisant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Pour être en cohérence avec la politique d'accueil éducatif, conduite par la Ville et ses partenaires, le Centre d'Accueil de Loisirs doit remplir deux fonctions prioritaires :

